

Session Plénière du 17 Octobre 2019

RAPPORT N°19.04.02 Rapport d'Orientations Budgétaires

Intervention de Nadine BOISGERAULT

Monsieur le président, chers collègues.

Le fait marquant de ces orientations est constitué par la perte de la compétence apprentissage par la Région.

Ce qui ne semble pas cohérent dès lors que l'apprentissage fait partie des formations initiales, et qu'une partie des formations d'apprentis se font dans les lycées professionnels.

C'est donc une réforme conduite dans la précipitation, et dont nous craignons les effets sur nos territoires.

Cela nous ramène à la question de la décentralisation et à la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux.

Comme le rappelait notre président de groupe, il est important que l'Etat demeure le garant de l'égalité entre les territoires et organise la nécessaire péréquation pour qu'il n'y ait plus de « territoires oubliés ».

Il est indispensable aussi que l'Etat définisse une stratégie industrielle, agricole, ou dans le domaine de l'énergie.

Mais cela ne retire pas aux Régions leur rôle d'aménageur, en cohérence bien sûr avec les politiques nationales, pour les décliner sur les territoires aux mieux des réalités locales.

Or les CFA pourront désormais ouvrir plus simplement de nouvelles sections, ou en supprimer d'autres, sans autorisation des régions.

Et au sein de France Compétences, ce sont les branches professionnelles qui auront en premier lieu de pouvoir de décision.

Si l'on peut comprendre qu'elles soient les mieux placées pour connaître l'évolution des besoins, mais les observateurs sont nombreux à souligner l'organisation déficiente des branches professionnelles en France, un problème que les tentatives de réformes n'ont pas résolu, avec pour conséquence la désorganisation de certaines filières et la perte de compétences et de savoir-faire essentiels pourtant aux grands ensembliers.

Cette situation est aggravée par le poids excessif du MEDEF, au détriment des PME, TPE, artisans et commerçants qui pourtant recrutent la majorité des apprentis.

Or la vision souvent trop financière du MEDEF a tendance à induire au niveau de la branche des choix qui vont à l'encontre des investissements nécessaires qu'il s'agisse d'équipements, de recherche ou de formation.

On préfère sous-traiter, souvent à l'étranger, la fabrication de composants essentiels, au détriment des entreprises françaises.

Un exemple criant des effets désastreux de cette politique, c'est l'EPR de Flamanville. Outre les erreurs de gouvernance au niveau d'AREVA au temps de la catastrophique Anne Lauvergeon, les problèmes récurrents, les non-conformités, les retards et les surcoûts que cela engendre s'expliquent par la perte de compétence dans différents corps de métiers, dont les soudeurs que l'on dû faire venir de Roumanie, mais avec une qualification moindre.

La gouvernance de l'apprentissage est donc fondamentale, dont la puissance publique ne saurait se désintéresser, dans le cadre d'une stratégie industrielle conduite au niveau national, ce que nous demandons depuis longtemps, et que Bruno Lemaire commence à reconnaître timidement.

Enfin, en écartant l'échelon régional, on risque une fois encore de concentrer les formations dans les grands centres urbains et les métropoles, au détriment des zones rurales qui au sens large représentent les 2/3 de la population de notre Région.

Il est prévu un fond de soutien pour les CFA en zone rurale, mais là encore les arbitrages seraient toujours en cours.

Des doutes existent également sur l'enveloppe qui permettra de maintenir une capacité d'investissement dans les CFA, une somme est inscrite dans les orientations budgétaires, mais nous ne sommes pas certains de la décision finale.

De même que deviendra le dispositif des développeurs de l'apprentissage, est-il caduc, les développeurs recrutés par la Région seront-ils repris par France-compétence ou simplement l'objet d'une compensation financière ?

Je pense que nous sommes nombreux dans cette assemblée à partager les mêmes inquiétudes, et nous demandons que la Région suive attentivement les conséquences de cette nouvelle organisation de l'apprentissage, et n'hésite pas à alerter l'Etat le cas échéant.

Je vous remercie.